

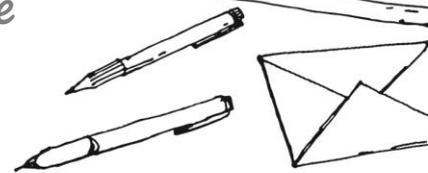


## Etudiant CPGE

Rentrée 2019/2020



Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre



### ► L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation est notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

### ► Comment vous inscrire ou vous réinscrire ?

Pour vous inscrire, **en parallèle de votre inscription CPGE**, il convient de compléter le dossier d'inscription administrative et de le renvoyer avec les pièces justificatives et le paiement **à la rentrée et au plus tard le 25 septembre 2019** à l'adresse indiquée dans les annexes au dossier d'inscription. **Après cette date, les inscriptions seront définitivement closes pour cette année 2019-2020.**



A partir du 15/06, la page web dédiée sera actualisée et vous pourrez télécharger le dossier et les annexes <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html>

Rubrique : Administratif.

**En octobre /novembre**, si votre dossier est complet, **vous recevrez votre carte d'étudiant, le certificat de scolarité ainsi que la procédure d'activation de l'ENT.** Pour tout dossier incomplet, un rappel de pièces sera effectué.

**ATTENTION :** Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits en 2019-2020 à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB.

### ► Dans quelle formation s'inscrire ?

Pour la **1<sup>ère</sup> année de CPGE**, l'inscription s'effectue par grands domaines en cohérence avec la filière de CPGE.

Pour la **2<sup>e</sup> année de CPGE** : l'inscription se fera par mention de licence, sous réserve que cela soit en cohérence avec la filière de CPGE, l'inscription en 1<sup>ère</sup> année et les conditions requises.

Pour les **redoublants de 2<sup>e</sup> année de CPGE**, la demande d'accès pourra, le cas échéant, être effectuée en 3<sup>e</sup> année de licence pour une inscription selon les conditions mentionnées dans la convention.

Se référer à la convention et à la « Note aux étudiants CPGE » accessibles sur la page web dédiée ainsi qu'au tableau de correspondances figurant en page 3 du dossier d'inscription.

## Notez bien

- Page web dédiée CPGE : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html>

Vous retrouverez tous les documents administratifs pour votre inscription, la convention, mais également des ressources pédagogiques mises à votre disposition. Cette page évoluera dans l'année.

**IMPORTANT :** les documents pour la rentrée 2019/2020 (dossier d'inscription...) seront accessibles à partir du 15/06.

- Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation } 03 80 39 35 62
- Récupération des identifiants ENT : [guichet-unique@u-bourgogne.fr](mailto:guichet-unique@u-bourgogne.fr) - } 03 80 39 90 71

